

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°102-2026****SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026****NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27**
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 27**NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22**

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de Mme Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le deux septembre deux mille vingt-six.

Présents : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, DRAPEAU Nathalie, COSSARD Nicolas, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, DUMAS Sandrine, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, SCHAFF Caroline, NAUD Sébastien, SWARTVAGHER Swea, CHAIGNE Sébastien, DELAVEAU Françoise, BAUDIN Josiane, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, VEDDA-BOIJOUX Agnès.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DEVILLERS Didier a donné procuration à M. Marteau Cédric.

M. GAUTREAU Philippe a donné procuration à M. Coudert Eric.

Mme CUVILLIER Armelle a donné procuration à Mme Vadda-Boijoux Agnès.

Mme BROOKBANK Katy a donné procuration à Mme Delaveau Françoise.

M. PAYET Patrice a donné procuration à Mme Guevel Stéphanie.

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE A JOUR :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16 juin 2026,

Considérant la fin et le non-renouvellement du contrat de projet pour l'emploi de conseiller numérique, au 29 août 2026,

Considérant la titularisation après détachement pour stage du responsable des ressources humaines et de la communication sur le grade de Rédacteur principal 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2026 et la nécessité de supprimer l'emploi d'agent administratif chargé des ressources humaines et de la communication, au grade d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet,

Considérant la liste des agents promouvables à l'avancement de grade à l'ancienneté en 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **De modifier le tableau des effectifs comme suit :**
 - **Suppression d'un emploi de conseiller numérique au grade d'Adjoint administratif territorial à temps complet, au 31 août 2026,**
 - **Suppression d'un emploi d'agent administratif chargé des ressources humaines et de la communication, au grade d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet, au 31 août 2026,**
 - **Suppression d'un emploi de chef de cuisine au grade d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2026,**

AR Prefecture

017-211701461-20260910-D102_2026-DE
Reçu le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026

- **Création d'un emploi d'agent administratif chargé de l'état civil, du cimetière et des affaires scolaires au grade d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe et suppression de l'emploi au grade d'Adjoint administratif territorial à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2026,**
- **D'inscrire au budget les crédits nécessaires.**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 10/09/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN



Le secrétaire de séance,

Mme Laurence MIRC

